

ASAF



Paris, le 17 mars 2018

Lettre n°18/03

A. De la (dis) continuité de l'État

Mémoire et vérité

Le mardi 18 avril 2017, le président de la République, monsieur François Hollande, proche de la fin de son mandat et ayant annoncé officiellement qu'il renonçait à se représenter, présidait, parc *André Citroën*, à Paris, une curieuse cérémonie. Curieuse en effet, voire insolite car inclassable : ce n'était pas une inauguration, pas même la pose d'une première pierre ; il s'agissait de l'officialisation de la décision prise de construire en ce lieu un monument à la mémoire de tous les militaires français morts en opération extérieure depuis la fin de la guerre d'Algérie.

Une plaquette distribuée au public expliquait que tout était réglé. L'artiste était choisi et la maquette de son œuvre présentée. Le financement était assuré : un demi-million d'euros pour l'aménagement du jardin à la charge de la ville de Paris et un autre demi-million pour le monument proprement dit à la charge du budget de la Défense d'alors. Sur le site, une exposition déjà mise en place expliquait, sous forme de grands panneaux de couleur avec photos, l'origine et les étapes de la réalisation de ce projet qui, en l'état, devenait exécutable très rapidement.

Las ! Près d'un an plus tard, le comité national d'entente des associations patriotiques, soucieux du devenir du projet dont plus aucun écho ne parvenait à ses oreilles, a été obligé de constater que celui-ci était sérieusement ensablé. La nouvelle secrétaire d'État auprès du ministre des Armées a repris à son compte le dossier, mais une année, au cours de laquelle rien n'a bougé, a été perdue.

Dès lors, constatant que la continuité de l'État n'est pas assurée alors que, pour lui, seule une modique somme d'un demi-million d'euros est en jeu, comment avoir confiance dans l'annonce de la hausse vertigineuse des crédits consacrés à notre Défense telle qu'elle est prévue dans le projet de loi de programmation militaire, couvrant la période 2019-2025, adopté en Conseil des ministres le jeudi 8 février 2018 ?

En effet, dans ce texte, il est prévu qu'entre 2019 et 2022, les crédits affectés au ministère des Armées croîtront de 1,7 Md € par an pour atteindre 41 Mds € hors pensions en 2022. Mais il est prévu également qu'en 2025, le budget sera porté à 50 Mds € atteignant ainsi à la fameuse barre des 2 % du PIB. Cependant, cet engagement volontariste est fortement nuancé puisque, ce même jeudi 8 février, le ministère des Armées a diffusé ce communiqué (extrait) : « *Les ressources pour les armées 2024 et 2025 seront précisées lors d'une actualisation prévue en 2021, qui prendra en compte la situation macroéconomique à cette date, dans l'objectif de porter l'effort national de défense à 2 % du PIB en 2025* ».

18, rue Vézelay 75008 Paris

Tél : 01 42 25 48 43 - Courriel : secretariat@asafrance.fr

Site : <http://www.asafrance.fr>

Association 1901 déclarée le 27 mai 1983. J.O. N° 57322 GR 182 - Fédération A. Maginot

Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'écrire cela ressemble à une sorte de réflexe moral consistant à se pardonner à l'avance le fait, cela ne fait guère de doute, de ne pas pouvoir tenir parole demain. Car, il suffit de faire le calcul : passer de 41 Mds € en 2022 à 50 Mds € en 2025, signifie, sur trois ans, une augmentation annuelle de 3 Mds € du budget des Armées. Comment y croire quand, au prix de la démission d'un chef d'état-major des Armées, l'État n'a pas su trouver sur sa substance 850 M € pour, *in fine*, les retirer au budget des Armées. Plus encore que la nature précise des actions annoncées par l'État, c'est la persistance dans la durée de leur mise en œuvre, quelles que soient les échéances électorales ou les alternances, bref le respect de la continuité de l'action gouvernementale qui garantit, ou non, la confiance que le citoyen met en l'État.

La Rédaction de l'ASAF
www.asafrance.fr

B. Un budget de rêve

Laissons-nous aller, une fois n'est pas coutume, à faire un rêve. Imaginons que tout l'argent gaspillé en pure perte par l'État ait été affecté au budget de la Défense plutôt que dilapidé dans des projets mal pensés, mal conduits, sans cesse reportés et, en définitive, ruineux.

Ainsi, par exemple, l'**écotaxe** abandonnée en 2016 après sept reports et deux suspensions, aura coûté aux contribuables français 1,2 milliard d'euros, en particulier pour dédommager l'entreprise *Ecomouv* contrainte de licencier 190 employés embauchés pour percevoir cette taxe. Oui, vous avez bien lu : 1,2 milliard d'euros soit, au choix, 1/3 de porte-avions, 1, une frégate *FREMM* et demi, 11 avions *Rafale*, entre 31 et 41 hélicoptères *Tigre* selon la version, 60 hélicoptères *NH 90* ou... un million de fusils d'assaut *HK 416*. (1)

Notre-Dame-des-Landes. Il n'est nullement, ici, dans notre intention de porter un quelconque jugement sur la décision prise, qui, dans tous les cas, a au moins le mérite d'avoir été prise. Cependant, nul besoin d'être grand clerc pour refuser d'imaginer que cette affaire vieille de 50 ans n'aura rien coûté au contribuable français comme à celui de la région concernée. On parle désormais d'un dédommagement qui devra être versé à l'entreprise *Vinci*, qui aurait dû construire et exploiter le futur aéroport ; son montant pourrait s'élever entre 350 et 500 millions d'euros. Faisons crédit à l'État (sans vouloir faire un jeu de mots qui, en la circonstance, serait cruel) quant à sa capacité de négocier et de ramener au plus bas le montant de cette facture. Il n'en reste pas moins que 350 millions d'euros, cela représente plus de trois *Rafale*, ou une dizaine d'hélicoptères *Tigre*, ou encore l'équivalent du coût total du soutien en service pendant leur durée de vie des équipements *Félin* de l'armée de Terre : électronique, optique, optronique et armement. C'est aussi le coût d'acquisition de 8 000 de ces systèmes sur un volume total prévu de 22 600 qui a été ramené à 18 500 faute de crédits.

18, rue Vézelay 75008 Paris

Tél : 01 42 25 48 43 - Courriel : secretariat@asafrance.fr

Site : <http://www.asafrance.fr>

Association 1901 déclarée le 27 mai 1983. J.O. N° 57322 GR 182 - Fédération A. Maginot

On a parlé jusqu'ici des « gaspillages » les plus visibles car les plus médiatisés et portant sur des sommes rondettes. Mais il y a aussi les petites « dérives », comme celle occasionnée par le retour précipité par avion de ligne civil, alors que les appareils gouvernementaux avaient fait le déplacement, de notre Premier ministre en visite en Nouvelle-Calédonie, au prétexte d'éviter l'absence simultanée, à Paris, des deux têtes de l'exécutif pendant... deux heures. Surcoût occasionné : 300 000 euros. Bon, ce n'est pas grand-chose, juste 250 fusils d'assaut *HK* c'est-à-dire de quoi équiper deux compagnies de combat d'infanterie. Dans ce cas de figure, il ne s'agit pas de contester la nécessité pour un Premier ministre de voyager dans des conditions confortables car, après 23 heures de vol et un décalage horaire de 10 heures, il doit, dès le pied posé au sol, être immédiatement opérationnel. Mais, était-ce vraiment le cas des 60 collaborateurs qui ont voyagé avec lui, ce qui a nécessité alors un avion de taille adaptée ? À l'évidence, il y a eu dans cette affaire un défaut d'organisation et de synchronisation dans l'utilisation des moyens aériens gouvernementaux.

Nous n'avons évoqué ici que des dossiers intéressant l'État. Chacun sait, par ailleurs, que la gabegie n'est pas absente de la gestion des collectivités locales et que la France a la réputation d'être le pays des ponts et des ronds-points qui ne servent à rien.

Au moment même où nous écrivons ces lignes nous apprenons que la SNCF, dans le cadre du futur RER *Éole*, a construit, pour 50 millions d'euros, une nouvelle gare au mauvais endroit à Mantes-la-Ville dans les Yvelines. Cette « maladresse » serait due à une insuffisance de dialogue entre l'entreprise ferroviaire et les collectivités locales concernées. Il est vrai qu'avec une dette qui atteindra 50 milliards d'euros en 2020, il s'agit là, pour cette entreprise publique, d'une goutte d'eau.

Cependant, au regard de tout cela, on se souviendra du retrait de 850 millions d'euros sur le budget de la Défense 2017 ayant occasionné la démission du chef d'état-major des Armées...

La Rédaction de l'ASAF
www.asafrance.fr

I/ Les chiffres donnés ci-après ne sont pas certifiés à l'euro près, mais ce sont des ordres de grandeur (valeur 2017) parfaitement fiables. Porte-avions à propulsion classique : 3 milliards d'euros ; frégate multi missions FREMM: entre 800 millions et un milliard d'euros ; avion Rafale: 110 millions d'euros ; hélicoptère Tigre version appui destruction (HAD) : 38 millions d'euros-version appui protection (HAP) : 29 millions d'euros ; hélicoptère de transport NH90 : 20 millions d'euros ; équipement Félin du fantassin : 42 000 euros ; fusil d'assaut HK 416 : 1 200 euros.